

Administration générale

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 3 février 2025 à 18h

N° 4

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 – CREATION D’UN LOCAL COMMUNAL ET ASSOCIATIF

Note de synthèse :

Le projet de création d'un local communal et associatif, permettra notamment, de créer un local associatif pour y relocaliser l'association « Les Amis des 4 saisons » (en raison de la démolition du bâtiment qu'ils occupent actuellement pour la construction du pôle enfance – petite enfance), tout en créant une salle polyvalente municipale qui permettra d'organiser des réunions et rassemblements divers, mais aussi d'accueillir les habitants d'un quartier prioritaire de la Ville, la Chaussée.

Le projet prévoit ainsi l'aménagement de locaux délaissés dans le site du Super U, 28 rue du Faubourg de la Chaussée. Le projet prévoit les travaux suivants :

- L'aménagement du volume de 520 m² de surface construite
- Isolation thermique
- Isolation acoustique

Projet de délibération :

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Création d'un local communal et associatif, qui permettra dans un espace de 520 m² de créer un local associatif pour y relocaliser l'association « Les Amis des 4 saisons », tout en créant une salle polyvalente municipale qui permettra d'organiser des réunions et rassemblements divers, mais aussi d'accueillir les habitants d'un quartier prioritaire de la Ville, la Chaussée.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 703 000 € H.T.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le projet – Création d'un local communal et associatif - pour un montant de 703 000 € H.T.
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes HT (€)	
Travaux	640 000 €	Etat	351 500 €
Maîtrise d'œuvre	63 000 €	Région	
		Département	
		Autres	
		AUTOFINANCEMENT	351 500 €
Total	703 000 €	Total	703 000 €

- **SOLLICITE** une subvention de 351 500 € auprès de l'Etat, correspondant à 50% du coût prévisionnel global HT du projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.